

**Compte-rendu synthétique**  
**Séance publique audiovisuelle du conseil municipal**  
**du 17 juin 2020**  
(Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du CGCT)

***L'an deux mille vingt, le 17 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 08h00, en séance audiovisuelle, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Philippe BLANC.***

***Date de la convocation : le 11 juin 2020***

**Présents** : Madame Chantal ALLOUIS, Monsieur Christophe BATAILH, Monsieur Jean-Philippe BLANC, Monsieur Philippe CARDIN, Monsieur Thierry FERET, Monsieur Jean-Pierre FERRARIS, Madame Mélina HERENGER, Madame Joëlle HOURS, Madame Anne-Laure HUSSON, Monsieur Antoine JAMMES, Madame Emmanuelle LARMOYER, Madame Marie-Odile NOVELLI, Madame Sabine SAINTE-ROSE, Madame Hélène VIARD-GAUDIN.

**Pouvoirs** : Madame Catherine ALLEMAND-DAMOND à Monsieur Jean-Philippe BLANC, Madame Françoise BALAS à Madame Anne-Laure HUSSON, Madame Sylvie BASSAC à Madame Emmanuelle LARMOYER, Madame Latifa DESVOIVRES à Madame Anne-Laure HUSSON, Monsieur Damien GUIGUET à Madame Joëlle HOURS, Madame Catherine LECOEUR à Monsieur Thierry FERET, Monsieur Jean-Claude PEYRIN à Madame Hélène VIARD-GAUDIN, Madame Christel REFOUR à Monsieur Philippe CARDIN, Monsieur Jean-François ROUX à Madame Chantal ALLOUIS.

**Absents** : Monsieur Michel BERNARD, Monsieur Thibaud CARLASSARE, Madame Laure DIAS, Monsieur Jean-Philippe DRILLAT, Monsieur Maurice GNANSIA, Madame Célia MARTINS, Monsieur François POLINE, Madame Antonie SAINT-PIERRE, Monsieur Arslan SOUFI, Monsieur Laurent VADON.

Ouverture de la séance à 08h00 par le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint.

Le compte-rendu synthétique de la séance du conseil municipal du 29 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **Commission Urbanisme - Travaux - Environnement**

### **1 Attribution d'un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de l'aménagement du chemin du Miraillet - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC**

Tous les ans, la Ville de Meylan investit des fonds pour le réaménagement global d'une rue. En 2020, le chemin du Miraillet verra ses réseaux humides renouvelés et ses réseaux secs enfouis, à la suite de quoi un nouvel éclairage public et une chaussée neuve seront mis en place. Afin de réaliser ce projet, la commune délibère pour le versement d'un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole qui porte la compétence voirie dans la commune depuis 2015.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2 Délibération pour une demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) de l'Etat - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC**

La commune de Meylan est depuis 2005 signataire des plans climat successifs initiés par Grenoble Alpes Métropole et mène une politique active de réduction de ses consommations d'énergie.

En février 2020, la commune a rejoint le périmètre de la zone à faibles émissions mobilité et a décidé de mettre en place un plan pluri annuel de verdissement de sa flotte de véhicules utilitaires légers et de poids lourds. Ce plan va s'étaler de 2020 jusqu'en 2024 pour un montant global de 747 000 euros HT (estimation basée sur les prix du marché en 2019).

En parallèle, la commune s'est engagée dans une démarche M'Pro avec le SMMAG pour la mobilité de ses agents en établissant un plan d'actions, donnant une part importante aux transports en commun et aux mobilités actives. Une des actions consiste à mettre en place un box vélo sécurisé pour rendre plus accessible et visible les vélos à assistance électrique à destination des agents municipaux pour leurs déplacements professionnels, pour un montant de 20 000 euros HT.

Ces deux projets s'inscrivent dans « le développement d'infrastructure en faveur de la mobilité » et « Soutenir le développement de solutions de transport innovant » conformément à la circulaire du 30 janvier 2020 régissant l'attribution du DSIL

Plan de financement prévisionnel :

		Dépenses - Montant en euros HT
Année 2020	7 véhicules	163 000
	Abri vélos	20 000
Année 2021	5 véhicules	152 000
Année 2022	1 véhicule	140 000
Année 2023	5 véhicules	152 000
Année 2024	5 véhicules	140 000
<b>TOTAL</b>		<b>767 000 euros</b>

#### **Recettes :**

Année 2020 : subvention demandée à la région pour un montant forfaitaire de 20 000 euros HT (Taux d'aide à 12 %)

Année 2020 à 2024 : subvention demandée à l'Etat pour un montant de 192 500 euros HT (taux d'aide à 25 %)

*Monsieur Thierry FERET s'interroge sur la note explicative.*

*Le montant global de 747 000 euros HT du plan qui va s'étaler de 2020 jusqu'en 2024 ne semble pas correspondre au montant de 767 000 euros HT indiqué sur la délibération.*

*La note explicative a été modifiée par le service afin d'apporter plus de clarté.*

*La phrase suivante a été ajoutée :*

*« Le montant global de l'opération est de 767 000 euros (747 000 euros pour les véhicules et 20 000 euros pour l'abri à vélo). »*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **Commission Vie Locale**

### **3 Fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et la petite enfance - Signature des marchés - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC**

Suite à la consultation lancée par la commune pour la fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et la petite enfance et compte tenu du montant des prestations, il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

**La délibération a été retirée de l'ordre du jour.**

#### **4 Modification du règlement accueils de loisirs périscolaires de la commune de Meylan - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC**

Le rapporteur rappelle que la commune de Meylan organise des services périscolaires. La pause méridienne comprenant le repas et les accueils périscolaires du matin, du midi et du soir constituent un service public facultatif proposé aux familles dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques meylanaises. Le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires définit les modalités d'admission, d'inscription, de fréquentation à ces différentes prestations.

**Délibération adoptée à la majorité par 12 voix pour et 0 voix contre.**

**Abstentions : 11 (Marie-Odile NOVELLI, Hélène VIARD-GAUDIN, Jean-Claude PEYRIN, Philippe CARDIN, Sabine SAINTE-ROSE, Mélina HERENGER, Joëlle HOURS, Damien GUIGUET, Christophe BATAILH, Antoine JAMMES, Christel REFOUR).**

#### **5 Modification du règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC**

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de Meylan est soumis à règlement intérieur.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur modifié du CRC de Meylan.

**Délibération adoptée à la majorité par 12 voix pour et 0 voix contre.**

**Abstentions : 11 (Marie-Odile NOVELLI, Hélène VIARD-GAUDIN, Jean-Claude PEYRIN, Philippe CARDIN, Sabine SAINTE-ROSE, Mélina HERENGER, Joëlle HOURS, Damien GUIGUET, Christophe BATAILH, Antoine JAMMES, Christel REFOUR).**

### **Commission Administration Générale - Economie - Finances**

#### **6 Créations de poste - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC**

Au vu des besoins, la collectivité crée 7 postes.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **7 Institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC**

Considérant que le personnel de la ville de Meylan peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures supplémentaire dans la limite du cadre légal il est décidé d'instaurer les modalités de mise en œuvre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **8. Questions diverses.**

##### **Question écrite de Madame Joëlle HOURS :**

Monsieur le Maire,

Un problème concernant le haut-Meylan m'a été reporté.

Depuis le lundi 08/06/20 un panneau de permis de construire concernant l'installation d'un relais de téléphonie mobile signé par la mairie le 13/12/2019 est apparu.

D'où ma question pour le CM du 17 juin ;

Pouvez-vous nous informer sur l'historique de ce dossier de construction d'antenne qui inquiète les riverains quant aux risques sanitaires de ce type d'installation ?

**Question écrite de Monsieur Antoine JAMMES :**

Monsieur le maire,

vous avez donné votre accord le 13 décembre 2019 à l'installation d'une antenne relais dans le Haut-Meylan, dans l'un des seuls espaces de jeux du quartier.

Les habitants ont été informés de ce projet par la pose d'un panneau d'information en début de ce mois de juin alors que votre accord semble daté de décembre 2019.

Merci de nous préciser l'historique de ce dossier : dossier d'information fourni par l'exploitant, dépôt de la DP par l'exploitant, accord de la mairie...

**Réponse de Monsieur le Maire :**

La société en charge de l'installation de ces antennes sur cette copropriété a souhaité cacher ses antennes sous forme de cheminées. La société est contrainte à faire une demande auprès des services municipaux afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer ces travaux que la collectivité lui a accordée.

*Monsieur Antoine Jammes souhaite intervenir en expliquant que le groupe AIMEylan a été alerté la semaine du 8 juin 2020 par un certain nombre d'habitants du Haut-Meylan qui leur avaient fait part d'une installation d'antennes sur le jardin et qu'ils étaient naturellement très mécontents.*

*Il souhaite apporter aujourd'hui une précision à l'ensemble des conseillers municipaux et dont il a eu connaissance le 16 juin 2020 par les services (déclaration préalable de travaux), à savoir que l'installation sera donc bien réalisée sur le toit et non dans le jardin.*

*Monsieur le Maire confirme la véracité de cette information par les services.*

La séance est levée à 08h57.